

AVIS DE COURSE

Raid des Pertuis
09 et 10 Juin
Baie de La Rochelle
ÉCOLE DE VOILE ROCHELAISE
5A
F18 / DART 18 / INC

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elle s'applique.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : **F18, Dart 18 et catamarans INC**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : **Ecole de Voile Rochelaise, avenue de la capitainerie, BP 10225, 17011 La Rochelle cedex 1**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscriptions de 90€ comprenant :

Les deux jours de régata

Le repas du samedi soir pour les concurrents (accompagnateurs en sus)

Le petit déjeuner du Dimanche.

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	09 / 06 / 2018	10h – 12h
Clôture des inscriptions	09 / 06 / 2018	12h
Jauges et contrôles	/	/

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
09/06/2018	13h00	F18 / Dart 18 / INC
10/06/2018	11h00	F18 / Dart 18 / INC

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **2** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Secrétariat EVR au 05 46 44 49 20

Hébergements :

« Séjours & affaires les minimes La Rochelle » : 05 46 45 01 45

« Contact hotel LR » : 05 46 45 40 48

« Hotel première classe » : 05 46 07 15 89

Site de l'office de tourisme : <http://www.larochelle-tourisme.com/>

Auberge de jeunesse : 05 46 44 43 11

Camping du Soleil : 05 46 44 42 53

13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
La Pallice	La Rochelle	09/06/2018	20h08	14h22	52
La Pallice	La Rochelle	10/06/2018	21h01	15h09	63

**SAIL
FOR
EVR**
ÉCOLE DE VOILE ROCHELAISE